

LES 3 ESPECES D'AMBROISIES EN FRANCE

L'**Ambroisie à feuilles d'armoise** (*Ambrosia artemisiifolia* L.), l'**Ambroisie trifide** (*Ambrosia trifida* L.) et l'**Ambroisie à épis lisse** (*Ambrosia psilostachya* DC.) sont des plantes invasives originaires d'Amérique du Nord et capables de se développer rapidement dans de nombreux milieux (parcelles agricoles, bords de route, chantiers, friches, etc.).

Leurs pollens, émis en fin d'été, provoquent de **fortes réactions allergiques** (rhinites, etc.) chez les personnes sensibles. L'**Ambroisie à feuilles d'armoise** est l'espèce d'ambrosie la plus répandue en France. L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a estimé en 2020 qu'au **minimum 1 million de personnes sont allergiques à l'ambrosie en France** et que les **coûts de prises en charge médicale s'élèvent au minimum à 59 millions d'euros par an**.

En plus d'être une problématique de santé publique, les ambrosies sont une **menace pour la biodiversité** (concurrence avec certains végétaux en bords de cours d'eau) et **pour l'agriculture** (pertes de rendement dans certaines cultures). En effet, elles peuvent se développer dans des parcelles agricoles aux dépens des cultures et entraîner des **pertes de rendements** et des **coûts de gestion supplémentaires**. L'**Ambroisie trifide, pouvant atteindre jusqu'à 4 mètres de hauteur et produire jusqu'à 200 graines se développe essentiellement sur les zones agricoles**, dans de nombreuses cultures, notamment de printemps.

LES RISQUES POUR LA SANTE HUMAINE

Le pollen des ambrosies, émis de **mi-juillet à début octobre** selon les conditions météorologiques, est très allergisant : quelques grains de pollen par mètre cube d'air suffisent pour provoquer divers symptômes chez les personnes sensibles. Les réactions les plus couramment observées sont des rhinites, conjonctivites, trachéite (toux sèche), asthme et urticaire.

Les **symptômes sont saisonniers**, avec un pic en septembre, et d'autant plus prononcés que le taux de pollen dans l'air est élevé et persiste pendant plusieurs jours. A l'automne, la tendance évolutive est une plus grande fragilité vis à vis des infections respiratoires hivernales, avec la pérennisation de l'inflammation et de l'hyperréactivité bronchique.

LES RISQUES POUR L'AGRICULTURE

Le développement des Ambrosies à feuilles d'armoise et trifide dans les cultures peut être spectaculaire du fait de la taille et de la densité des populations. C'est aussi le milieu dans lequel le rôle du stock de semences est le plus important.

Tout nouveau foyer doit être géré rapidement pour éviter :

- des **coûts de gestion augmentés** jusqu'à plusieurs milliers d'euros (désherbage et travail du sol),
- la **réduction de rendement** dans les cultures de printemps – même pour une densité faible d'ambrosie – atteignant 13 % à 50%,

- la **perte totale de la récolte** qui peut être rapidement atteinte,
- le **déclassement de la récolte** des cultures de printemps dû à présence de graines d'ambrosie.

Dès qu'un pied d'ambrosie est observé, il faut rapidement l'éliminer car il est difficile de d'éradiquer un foyer une fois qu'il est installé.

REGLEMENTATION

En France, l'**Ambrosie à feuilles d'armoise** (*Ambrosia artemisiifolia*), l'**Ambrosie trifide** (*Ambrosia trifida*) et l'**Ambrosie à épis lisse** (*Ambrosia psilostachya*) sont classé au code de la santé publique comme espèces nuisibles santé humaine. **Il est donc interdit de les introduire, les transporter, les utiliser, les mettre en vente ou en acheter, sous quelque forme que ce soit.**

Dans les départements concernés par la présence d'ambrosie ou susceptible de l'être, le préfet détermine par arrêté préfectoral les mesures à mettre en œuvre sur ce territoire et leurs modalités d'application.

COMMENT LUTTER CONTRE L'AMBROISIE ?

Tout propriétaire, locataire, exploitant, gestionnaire, ayant droit ou occupant à quelque titre que ce soit d'un terrain bâti ou non bâti, doit entretenir ce terrain en y pratiquant un entretien à la fois régulier et adapté, de nature à empêcher la prolifération des pieds d'ambrosie.

L'objectif de cette lutte contre l'ambrosie est d'interrompre le cycle de l'ambrosie en :

- Empêchant la plante de produire du pollen pour limiter les allergies
- Empêchant la plante de produire des semences pour limiter l'invasion

Il est indispensable de poursuivre les actions de lutte sur plusieurs années pour éradiquer la plante.

SI VOUS TROUVEZ DES PIEDS D'AMBROISIE :

1. Assurez-vous ou faites-vous confirmer qu'il s'agit bien d'ambrosie. Pour cela consulter la page et/ou la carte de reconnaissance pratique de l'ambrosie. Si vous avez un doute concernant l'identification, envoyez par mail une photo à l'Observatoire des ambrosies.
2. Puis signalez là sur la plateforme [signalement ambrosie](#). Cette plateforme permet de cartographier la présence de l'ambrosie en France ainsi que d'en améliorer la gestion.

Si l'ambrosie se trouve sur votre terrain vous devez l'éliminer avant la floraison (entre début août et octobre). Sinon vous devez informer votre mairie et/ou le référent ambrosie de votre commune.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations sur les ambrosies sur le site : ambrosie-risque.info

Contacts : observatoire.ambrosie@fredon-france.fr ; Tél : +33(0)7 68 99 93 50

DOCUMENTATIONS SUPPLEMENTAIRES :

- Carte de répartition des Ambrosie en France : <https://ambrosie-risque.info/ou-se-trouve-lambrosie-en-france/>
- Photothèque de l'Observatoire des Ambrosie – FREDON France : <https://ambrosie-risque.info/outils/videos-et-photos/>
- Documentations sur les ambrosies : <https://ambrosie-risque.info/outils/documentations/>